

8^{ème} Collo que Mondial des Régulateurs (GSR)

Pattaya (Thaïlande) Mars 2008

Contribution du Cameroun

A- INTRODUCTION

L'accès aux réseaux et le développement des infrastructures des télécommunications sont dans l'environnement camerounais des télécommunications sont essentiels en vue du partage des équipements et de la promotion de la desserte du territoire en réseaux et en services des télécommunications.

La stratégie de déploiement infrastructures des télécommunications est liée aux bonnes conditions d'exploitation des réseaux établis par les opérateurs des télécommunications, l'opérateur de télévision (CRTV), l'opérateur de chemin de fer (CAMRAIL) et l'opérateur d'électricité (AES SONEL).

S'agissant de l'exploitation des infrastructures, les faits suivants ont été observés:

1. L'opérateur historique (CAMTEL) a installé, sur le segment international, des infrastructures qui sont sous exploitées notamment du fait que les concessionnaires de téléphonie mobile ont été autorisés à exploiter des passerelles internationales pour acheminer le trafic de leurs abonnés, bien que CAMTEL dispose d'un réseau fiable susceptible de répondre efficacement à leurs besoins.
2. Le Cameroun dispose d'un point d'atterrissement au câble sous – marin SAT 3/ WASC /SAFE. Ce câble fait l'objet d'une gestion quasi monopolistique de l'opérateur historique.
3. CAMTEL bénéficie des droits exclusifs pour l'établissement des liaisons de transmission interurbaines. Cependant, les ressources en transmission nationale dont il dispose sont limitées tant en qualité qu'en capacité. Cette situation a amené les opérateurs de téléphonie mobile et certains exploitants des réseaux privés à établir leurs propres infrastructures dont les capacités dépassent largement leurs besoins propres.
4. Les opérateurs du secteur et les exploitants des réseaux privés des télécommunications disposent des infrastructures passives (pylônes, terrains, bâtiments, énergie, conduites etc.) qui ne sont pas totalement partagées.
5. La construction du pipe line Cameroun Tchad a permis d'installer le long de son parcours un câble comportant 18 fibres optiques dont 12 de ces fibres accordées au Cameroun sont rétrocédées à CAMTEL.

Le secteur fait face à une multiplication des réseaux de transmission qui ne peuvent être ni loués, ni mis à disposition des tiers pour répondre aux besoins.

On note que dans les zones à fort potentiel économique, les opérateurs de téléphonie mobile sollicitent des autorisations exceptionnelles d'établissement de leurs propres infrastructures dans les localités non desservies par l'opérateur historique, un déséquilibre dans la répartition géographique des infrastructures, une inégalité dans l'accès aux services des télécommunications au sein du territoire national, à une fracture numérique nationale, à une absence des bienfaits d'économie d'échelle et à des tarifs élevés.

Le déploiement des dites infrastructures exige de lourds investissements qui ne seraient pas économiquement viables de dupliquer, le secteur étant animé par le souci de maîtriser et de minimiser les coûts pour aboutir aux tarifs abordables.

A cet effet, ces infrastructures des télécommunications constituent pour l'Agence des «**facilités essentielles**».

La gestion des réseaux des télécommunications est généralement guidée par le double principe de :

- La commande qui est offerte dans un marché ouvert à plusieurs entreprises et permet, mieux qu'un monopole, une souplesse dans l'adaptation des services aux besoins des clients. Le marché est alors soumis à des règles précises aux fins d'assurer la sécurité des infrastructures et la compatibilité des services fournis.
- La gestion des infrastructures qui relève d'un «monopole naturel» et qui facilite les économies d'échelle. Cependant, ledit monopole est orienté vers plus d'efficacité et de développement harmonisé, ce qui justifie la mise en place des mécanismes orientés vers la quasi-concurrence.

B- LES INFRASTRUCTURES, DES RESSOURCES ESSENTIELLES AU CAMEROUN

Pour trouver des réponses à ces préoccupations, le régulateur a initié des concertations avec les opérateurs du secteur des télécommunications et les exploitants des réseaux privés (Rail, Radiodiffusion, Electricité...). Ces concertations ont abouti à la signature d'un « Accord Cadre sur l'exploitation des infrastructures des télécommunications » aux fins d'un meilleur partage qui minimise les coûts d'investissement, qui prévoit les dispositions pour la mutualisation des ressources pour de nouveaux déploiements en vue de la détermination des tarifs abordables pour le consommateur

1. LE SEGMENT INTERNATIONAL

Les opérateurs s'engagent à utiliser, en cas de besoin, les équipements de l'opérateur historique. La SAT 3 est une opportunité pour tous les opérateurs.

2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSMISSION INTERURBAINES

Comme CAMTEL a le monopole des liaisons interurbaines, les exploitants des réseaux informeront CAMTEL des capacités résiduelles disponibles dans leurs réseaux. Camtel est chargé de les commercialiser.

3. LES INFRASTRUCTURES PASSIVES

Les exploitants des réseaux s'engagent à promouvoir le partage de toutes les infrastructures passives en vue d'une meilleure couverture des services des télécommunications

C- LES INFRASTRUCTURES, DES RESSOURCES ESSENTIELLES DANS LA SOUS REGION

La fibre optique le long du Pipe line Cameroun Tchad, relie les villes de Kribi au Cameroun, Komé au Tchad sur plus de 1000 km. C'est d'abord une facilité essentielle pour le déploiement des réseaux au Cameroun, ensuite une opportunité pour le développement d'un réseau de transmission dans la sous région centré sur le Cameroun, le Tchad et la République Centrafricaine et enfin une opportunité pour toute la région parce que la connexion au Nigeria et au Soudan est en étude.

Le Cameroun participe activement à la réalisation du projet CAB (Réseau Principal en Afrique Centrale)